

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 13 avril 2026

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 13 jour du mois d'avril deux mille-vingt-six, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge Directeur général, greffier-trésorier assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

1 –MOMENTS DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de quatre (4) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2026;
5. Adoption du règlement # 2026-04 modifiant le règlement # 2024-02 sur le code d'éthique et déontologie des élus;
6. Dépôt des états financiers pour l'année 2025;
Pause pour féliciter le récipiendaire de la médaille du lieutenant-gouverneur;
7. Adoption du programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie;
8. Offre de service en ressources humaines de la FQM;
9. Offre de service en relation du travail du groupe Multi Aspects Inc.;
10. Renouvellement du contrat d'assurance FQM 2026;
11. Renouvellement de la licence annuelle de Munys;
12. Collaboration intermunicipale relativement à la fourniture des services liées à l'application de la réglementation d'urbanisme;
13. Entente transport scolaire en période hivernale;
14. Programme fédéral de rachat d'arme à feu;
15. Appuie mouvement Le communautaire a boutte;
16. Demande de commandite de la MDJ pour le projet de Maison Hantée;
17. Demande de commandite pour la fondation hôpital de La Malbaie;
18. Demande de commandite pour le tournoi de golf du RISC;
19. Abonnement annuel pour l'éditeur Canva Pro;
20. Renouvellement RCR et Premier soin pour six (6) pompiers;
21. Maintenance du tracteur FARMALL 115U;
22. Destruction de papier confidentiel;
23. Achat de filet hockey;
24. Achat de deux (2) radios portatifs pour le service incendie;
25. Varia;
26. Comptes à ratifier de mars 2026;
27. Comptes à payer de mars 2026;
28. Salaires du mois de mars 2026;
29. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
30. Période de questions allouée aux contribuables;
31. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2026-04-5909

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 MARS 2026

RÉSOLUTION 2026-04-5910

QUE les procès-verbaux du 09 mars 2026 soient, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 09 mars 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 mars 2026, qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5 – ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2026-04 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT #2024-02 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

RÉSOLUTION 2026-04-5911

IL est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

ADOPTER le règlement #2026-04 modifiant le règlement # 2024-02 sur le code d'éthique et déontologie des élus.

6 – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER POUR L'ANNÉE 2025

RÉSOLUTION 2026-04-5912

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dany Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE conformément à l'article 176.1 du code municipal du Québec la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant Benoît Côté comptable professionnel agréé inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

**7 – ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ET
D'ÉVALUATION DES DÉBITS DES POTEAUX D'INCENDIE**

RÉSOLUTION 2026-04-5913

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est, la municipalité a adopté un programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit être apportée à la section 7 « Essai hydraulique (tests de débit) » de ce programme afin de tenir compte de la périodicité contenue au Guide des bonnes pratiques d'exploitation des installations de distribution d'eau potable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

De modifier la section 7 « Essai hydraulique (tests de débit) » du programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie de la municipalité afin de remplacer la périodicité de 10 ans des essais hydrauliques (tests de débits) par une périodicité de 5 ans.

c. c. M. Samuel Pilote, préventionniste, MRC de Charlevoix-Est

8 – OFFRE DE SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES DE LA FQM

RÉSOLUTION 2026-04-5914

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a reçu une offre de service datée du 4 mars 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Service en ressources humaines, concernant un accompagnement à la négociation de la convention collective;

ATTENDU QUE cette offre prévoit un accompagnement professionnel incluant notamment l'analyse des propositions syndicales, la préparation des demandes patronales, la représentation à la table de négociation et divers services connexes;

ATTENDU QUE les honoraires sont établis selon une tarification horaire, telle que décrite dans l'offre de service, ainsi que les frais afférents;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de se prévaloir de cette expertise afin d'assurer un accompagnement adéquat dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dany Simard et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts accepte l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Service en ressources humaines, datée du 4 mars 2026;

QUE le conseil autorise la direction générale à signer tout document relatif à cette entente;

9 – OFFRE DE SERVICE EN RELATION DE TRAVAIL DU GROUPE MULTI ASPECTS INC.

RÉSOLUTION 2026-04-5915

ATTENDU QUE la Municipalité doit intervenir afin d'évaluer le climat de travail et les enjeux relationnels en cours ;

ATTENDU QUE la firme Multi Aspects Groupe Inc. a déposé une offre de services en date du 6 avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

- D'octroyer le mandat à Multi Aspects Groupe Inc. pour la réalisation d'une évaluation du climat de travail ;
- D'autoriser la direction générale à donner suite aux recommandations, incluant au besoin une médiation ou un accompagnement en gestion des ressources humaines ;
- D'autoriser une dépense conforme à l'offre déposée, taxes en sus ;

10 – RENOUELEMENT DU CONTRAT D’ASSURANCE FQM 2026

RÉSOLUTION 2026-04-5916

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit renouveler ses assurances générales au mois de mai de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec le renouvellement de ses assurances générales 2026-2027 pour un montant de 32 810.09\$ incluant les taxes applicables et que le paiement soit autorisé.

11 – RENOUELEMENT DE LA LICENCE ANNUELLE DE MUNYS

RÉSOLUTION 2026-04-5917

CONSIDÉRANT que la municipalité utilise le logiciel Munys pour la gestion administrative;

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire de procéder au renouvellement de la licence annuelle afin d’assurer la continuité des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la licence annuelle du logiciel Munys pour l’année 2026 au coût de 325.00\$ taxes exclues.

12 – COLLABORATION INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT À LA FOURNITURE DES SERVICES LIÉS À L’APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D’URBANISME

RÉSOLUTION 2026-04-5918

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités de la MRC ont confié le mandat d’inspection municipale à la MRC de Charlevoix-Est conformément aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme et ce dans l’objectif de faire respecter les règlements municipaux en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE des ententes entre la MRC et chaque municipalité ont été signées en 2025 pour une première année de livraison de ce service et qu’une entente générale doit maintenant être signée pour mieux exprimer la collaboration entre les parties prenantes;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel visant l’amélioration de l’efficacité du service d’inspection et le désir d’instaurer une collaboration réelle entre la MRC et les municipalités par l’utilisation d’une plate-forme commune de gestion des permis et certificat et une harmonisation de la réglementation administrative;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation a permis d'obtenir un financement du ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) pour instaurer et maintenir ces services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts à signer ladite entente avec la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités requérantes pour la fourniture de services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme, incluant les modalités de collaboration et de financement.

c.c. Jean-Christophe Maltais, directeur général, MRC de Charlevoix-Est

13 – ENTENTE TRANSPORT SCOLAIRE EN PÉRIODE HIVERNALE

RÉSOLUTION 2026-04-5919

ATTENDU QUE la municipalité ne déneige pas les trottoirs en périodes hivernales;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts souhaite conclure une entente avec le Centre de services scolaire de Charlevoix afin d'assurer la sécurité des déplacements des élèves durant la période hivernale;

ATTENDU QUE cette entente prévoit notamment les modalités de soutien financier offertes par la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document intitulé « Entente »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil municipal autorise la signature de l'entente entre la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et le Centre de services scolaire de Charlevoix, telle que présentée au document joint;

QUE la direction générale, soit autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

14 – PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT D'ARME À FEU

RÉSOLUTION 2026-04-5920

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme ;

ATTENDU QUE les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique ;

ATTENDU QUE les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

ATTENDU QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles ;

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique;

QUE le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale;

QUE le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise : au ministre fédéral de la Sécurité publique au gouvernement du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

15 – APPUIE MOUVEMENT LE COMMUNAUTAIRE A BOUTTE

RÉSOLUTION 2026-04-5921

Considérant que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenantes;

Considérant que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

Considérant que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

Considérant que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

Considérant que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de Charlevoix-Est, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable;

Considérant que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. Que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu du [dates] et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.
2. Que la municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.
3. Que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de Notre-Dame-des-Monts au mouvement communautaire.

16 – DEMANDE DE COMMANDITE DE LA MDJ POUR LE PROJET DE MAISON HANTÉE

RÉSOLUTION 2026-04-5922

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes Esper-ados de Notre-Dame-des-Monts a présenté une demande d'aide financière pour la réalisation de son projet de maison hantée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue au développement des jeunes en favorisant leur implication, leur créativité et leur sens des responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est appréciée de la population et contribue au dynamisme de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes souhaite obtenir un soutien financier annuel de 1 500 \$ afin d'assurer la pérennité du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 1 500 \$ à la Maison des jeunes Esper-ados de Notre-Dame-des-Monts pour la réalisation du projet de maison hantée.

17 -DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FONDATION HÔPITAL DE LA MALABAIE

RÉSOLUTION 2026-04-5923

CONSIDÉRANT une invitation au tournoi de golf de qui se tiendra le vendredi 05 juin 2026 au Club de golf Murray Bay;

CONSIDÉRANT un coût de 700\$ pour la ronde de golf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

De choisir un cocktail réseautage (sans parcours) pour une personne au montant de 70.00\$.

18 – DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE TOURNOI DE GOLF DU RISC

RÉSOLUTION 2026-04-5924

ATTENDU QU'une invitation à la 19^e édition du tournoi de golf du Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix qui se tiendra le samedi 13 juin 2026 au Club de golf Murray Bay;

ATTENDU QUE le coût pour la ronde de golf et pour le souper est de 120\$ par personne

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

1. QUE la Municipalité ne délègue aucunes personnes pour la représenter soit au tournoi ou au souper;
2. QUE la Municipalité fera un don de 50.00\$ pour soutenir l'organisme.

19 – ABONNEMENT ANNUEL POUR L'ÉDITEUR CANVA PRO

RÉSOLUTION 2026-04-5925

ATTENQUE QUE la municipalité s'est munie d'un plan stratégique pour la période 2025-2029;

ATTENDU QUE la municipalité veut mettre en application des points qui ont ressortis du plan stratégique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE la municipalité de renouveler l'abonnement pour un an à l'éditeur Canvas Pros au montant de 150.00\$ plus taxes applicables.

20 – RENOUELEMENT RCR ET PREMIER SOIN POUR SIX (6) POMPIERS

RÉSOLUTION 2026-04-5926

CONSIDÉRANT QUE la formation en RCR et premiers soins est essentielle pour maintenir les compétences des pompiers et assurer la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE la formation proposée a une durée de 4 heures et se déroulera le 25 avril sur le territoire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE six (6) pompiers suivront cette formation au coût de 313,98 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil municipal autorise la participation de six (6) pompiers à la formation RCR et premiers soins;

QUE le coût total de la formation, soit 313,98 \$ plus taxes, soit autorisé et imputé au poste budgétaire prévu à cet effet.

21 – MAINTENANCE DU TRACTEUR FARMALL 115U

RÉSOLUTION 2026-04-5927

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont requis pour le remplacement d'un capteur de température ainsi que pour effectuer la maintenance annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le Garage Denis Morin a soumis une offre au montant de 4 070.28\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil municipal autorise le remplacement du capteur de température ainsi que la maintenance annuelle par le Garage Denis Morin;

QUE le coût total des travaux, soit un montant de 4 070.28\$, taxes incluses, soit autorisé;

22 – DESTRUCTION PAPIER CONFIDENTIEL

RÉSOLUTION 2026-04-5928

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la destruction sécurisée de documents confidentiels ;

ATTENDU QUE la compagnie Shred-it a soumis une offre de services au montant de 496,00 \$, incluant la destruction de 10 boîtes, taxes en sus ;

ATTENDU QUE les boîtes supplémentaires seront facturées au coût unitaire de 11,89 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danye Simard et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

- D'autoriser la direction générale à signer l'entente avec la compagnie Shred-it pour la destruction de documents confidentiels ;
- D'autoriser une dépense de 496,00 \$, taxes en sus, pour le service incluant 10 boîtes ;
- D'autoriser le paiement des boîtes supplémentaires, au besoin, au coût de 11,89 \$ chacune, taxes en sus ;

23 – ACHAT DE FILET HOCKEY

RÉSOLUTION 2026-04-5929

CONSIDÉRANT QUE les filets de hockey actuellement installés sur les buts doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur Distributions Sports Loisirs a soumis une offre pour l'achat de deux (2) filets de hockey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité et à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) filets de hockey neufs afin de remplacer ceux actuellement en place;

QUE cet achat soit effectué auprès du fournisseur Distributions Sports Loisirs;

QUE le coût total de 244,95 \$, taxes en sus, soit autorisé;

24 – ACHAT DE DEUX (2) RADIO PORTATIF POUR LE SERVICE INCENDIE

RÉSOLUTION 2026-04-5930

CONSIDÉRANT que la nécessité de garantir la sécurité des pompiers de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le service incendie veut optimiser la communication lors de leur intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Conrad Guay et résolu à l'unanimité et à la majorité des conseillers(ères) présents :

D'autoriser l'achat de 2 radios portatifs auprès du fournisseur Communication Charlevoix au montant de 1257.96\$ plus taxes applicables.

25 - VARIA

26 – COMPTES À RATIFIER DE MARS 2026

RÉSOLUTION 2026-04-5931

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration:	36 408.26\$
Eau potable	<u>0\$</u>
Total:	36 408.26\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

27 – COMPTES À PAYER DE MARS 2026

RÉSOLUTION 2026-04-5932

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de mars 2026 au montant de 89421.20\$.

Fonds d'administration pour mars 2026 :	88 159.85\$
Eau potable pour mars 2026:	<u>261.35\$</u>
TOTAL mars 2026:	89 421.20\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2026 au montant de 89 421.20\$ et autorise la direction générale à procéder au paiement des comptes au montant de 89 421.20\$.

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

28 – SALAIRES DU MOIS DE MARS 2026

RÉSOLUTION 2026-04-5933

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois mars 2026 au montant de 12 036.85\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de mars 2026 au montant de 12 036.85\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

29 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

30 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

31 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2026-04-5934

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité / à la majorité des conseillers(ères) présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 37 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Eric Thivierge
Directeur général, greffier-trésorier

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement tel que mentionné à l'article 142 (2) du code municipal du Québec.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 mai 2026.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.